

La construction d'une « Hyper Nature » dans les projets de la ville durable : le cas du Grand Paris

Adrien Gey

Volume 13, numéro 2, septembre 2013

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1026437ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal
Éditions en environnement VertigO

ISSN

1492-8442 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Gey, A. (2013). La construction d'une « Hyper Nature » dans les projets de la ville durable : le cas du Grand Paris. *VertigO*, 13(2).

Résumé de l'article

Le concours du Grand Paris qui a rassemblé une partie importante du champ de l'architecture et de l'urbanisme ainsi que des centres de recherche en sciences sociales et en sciences dures sur la question de la ville durable, a vu l'accomplissement d'un certain nombre de représentations nouvelles concernant le rapport ville nature. Parmi celles-ci la volonté d'intensifier la présence objectale et processuelle de la nature afin de réguler, d'aménager, mais également de structurer l'espace urbain. L'article se propose de décrire les modalités d'action de cette « hyper nature » au travers de l'examen de certaines propositions du concours et de mesurer les écarts qu'elles constituent par rapport aux théories classiques de l'urbanisme.

Tous droits réservés © Université du Québec à Montréal et Éditions en environnement VertigO, 2013



Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Adrien Gey

La construction d'une « Hyper Nature » dans les projets de la ville durable : le cas du Grand Paris

La construction d'une « hyper nature » dans les projets de la ville durable. Le cas du Grand Paris

- 1 Le concours du Grand Paris lancé en 2008 par le ministère de la Culture et de la Communication visait à esquisser les relations futures entre Paris et son territoire, mais également à réfléchir à ce que pourrait être une métropole post-Kyoto. De par son retentissement médiatique, parce que les membres des équipes sont également des enseignants et des critiques de l'urbain, le concours d'idée aura contribué à fixer pour une part les normes de l'action aménagiste contemporaine, accomplissant définitivement le nouveau « paradigme » qui a cours en urbanisme et en architecture en ce moment (Blassingame, 1998 ; Haughton et Hunter ; 2003 ; Lehmann, 2008 ; Berke et Conroy, 2000 ; Bannister et al., 1997 ; Kenworthy, 2006 ; Meijer, 2010). En effet, les dix équipes constituées d'experts internationaux de l'aménagement, mais également de centres de recherche en sciences sociales et en sciences dures ont proposé un ensemble varié de solutions, mais qui trouvent pour une part leur unité dans un rapport renouvelé entre la ville et la nature. La figure de la « ville nature » (Chalas, 1997), retravaillée et réaffirmée par de nombreuses équipes, est une tentative de réponse aux objectifs de réduction de l'empreinte énergétique de la ville, de protection contre les risques naturels et technologiques et plus généralement de construction d'un rapport moins frontal entre ville et nature.
- 2 Partant d'une optique constructiviste, cet article a justement pour ambition d'étudier la figure de la « nature » qui se dégage de ces dossiers, c'est-à-dire quelles images et quelles conceptions de la nature ces documents contribuent à construire. Il ne s'agira pas ici de porter un jugement évaluatif sur ces conceptions, articulé à partir d'une définition normative de la « nature »¹, mais plutôt dans une démarche pragmatique, de détailler et comprendre ces nouvelles représentations.
- 3 Or l'examen des dossiers de rendus du concours montre qu'afin de répondre aux impératifs de durabilité et de renouvellement, les équipes ont augmenté et exacerbé la présence des éléments et des processus naturels² dans l'organisation et le fonctionnement de l'espace urbain, jusqu'à « intensifier » la nature et finalement peut être la constituer en ce que nous pourrions appeler une « hyper nature ».
- 4 Cet article se propose d'exposer et de comprendre le fonctionnement de cette hyper nature à travers la description des projets du Grand Paris, considérés comme textes paradigmatiques à propos de la ville territoire durable³.
- 5 Il s'agira ensuite de mesurer l'écart créé par rapport aux usages « traditionnels » des éléments naturels, développés dans les textes considérés comme fondateurs de la pensée urbaine. En effet, nous considérons les projets du Grand Paris comme des réponses concrètes à des problématiques précises, mais également comme les unités d'un discours à dimension théorique⁴ pouvant ainsi être « comparés » aux anciens paradigmes de la pensée urbaine (Faludi, 1973 ; Yfatchel, 1989 ; Allmendinger, 2002). Même si nous nous concentrons sur des textes issus de contextes proches, avec notamment le problème de l'étalement urbain et la nécessité de fabriquer de nouveaux établissements humains, ces comparaisons n'auront qu'une dimension indicative visant à détailler et observer précisément l'évolution du rapport technique à la nature, et non pas à célébrer la nouveauté du Grand Paris à tout prix.
- 6 On s'emploiera donc dans un premier temps de décrire et comprendre la présence accentuée des éléments naturels dans les projets du Grand Paris, puis de constater leur usage modifié dans les techniques urbaines sous l'influence notamment de l'écologie et de l'écologie urbaine.

Enfin on décrira les modes de structuration « naturels » de l'espace territorial qui ont été proposés par certaines équipes. L'urbanisme en tant que pratique participe à la construction d'un ordre naturel propre à chaque époque (Moscovici, 1968) et c'est à la mise en évidence partielle de cet ordre que s'emploie ce travail.

Présence de la nature

- 7 La ville durable est très probablement en train de se construire en tant que structure au sens où l'entendaient Saussure et Lévi-Strauss, à savoir conçue comme un ensemble d'éléments interdépendants ne prenant sens que les uns par rapport aux autres et constituant ainsi une totalité. Dans la structure, la position d'un élément importe plus que la matière dont il est fait, la somme des éléments ne pouvant en aucun cas constituer une totalité sans la présence d'une structure organisatrice (Lévi-Strauss, 1998). La structure est cette configuration d'éléments différentiels, agencées selon des formules précises d'opposition corrélatrice, effectivement présente dans une réalisation sociale ou symbolique particulière, ici la forme urbaine ville nature. Si les structures urbaines héritées du passé sont très largement émergentes et non calculées en tant que telles, la ville durable essaye d'instaurer et de prévoir une véritable corrélation d'éléments urbains différents. La présence de la nature dans cette nouvelle structure urbaine est de deux ordres. Premièrement la forte présence des éléments naturels, et notamment végétaux est directement liée à la forte densité de l'habitat imposée par les impératifs de durabilité. La ville compacte implique nécessairement la présence d'une nature compacte. Ces deux éléments sont liés structurellement, l'un prend sens par rapport à l'autre. Ainsi, dans le concours du Grand Paris, les images ou les textes mettant en place cette équivalence entre hyper densité et hyper nature sont pléthores : « Axe Seine Seine/ Hyper densité/ Hyper parc » (Nouvel et al., 2009, p. 133.) et « Haute densité et connexion optimale sont les conditions exceptionnelles de ce lieu/ le socle paysager rend le quartier identifiable et limite son expansion. » (LIN, 2009, p. 155.) De nombreuses images et illustrations présentées dans le concours illustrent ce phénomène d'équivalence et d'équilibrage que la nature vient opérer face au bâti. Cependant il est capital de comprendre que la présence de la nature n'est pas uniquement compensatoire, mais due à sa constitution en tant qu'élément structurel fort de l'espace urbain. Elle ne se s'insère pas uniquement dans une économie cognitive et morphologique qui impliquerait un équilibrage systématique entre bâti et nature, cette dernière est depuis le début l'élément structurel principal de cette nouvelle morphologie et instituant de fait des équilibres au sein de la ville nature. La nature n'est pas surajoutée à posteriori afin de tamiser et d'apaiser les effets néfastes de la concentration urbaine. Au contraire cette concentration urbaine prend appui sur une structure verte préétablie qui la devance et l'encadre. Nous reviendrons dans un troisième temps sur cette dimension structurante des éléments naturels qui fonde la présence importante des éléments naturels dans l'espace.
- 8 Outre les conséquences de la mise en place d'une armature verte, cette immersion obéit à plusieurs logiques et si effectivement « le rapport de proximité à la nature devient essentiel au bien-être et à l'acceptation de la densité » (Emelianoff, 2007), il n'est pas certain qu'il s'y résolve. Cette volonté de la forte présence de la nature dans sa dimension objectale s'explique effectivement par la volonté d'avoir un rapport sensible exacerbé avec les éléments naturels. Ne plus circonscrire le rapport à la nature dans le regard et dans la construction d'une ville paysage, mais l'inscrire dans la possibilité d'une étreinte sensorielle totale avec les éléments naturels (Chalas, 2010). Voir, mais surtout sentir, toucher, entendre les éléments naturels, et ce jusqu'à saturation des sens et même synesthésie plutôt que « polysensorialité » (Kalaora, 2001). C'est cette saturation des sens qui s'illustrent dans les images du grand Paris, mais également dans celles qu'on a pu observer dans l'exposition sur la ville fertile à Paris en 2010, ce rapport à la nature étant radicalement nouveau dans l'histoire de la pensée en urbanisme (Hoch, 2006). Les théories les plus proches, comme celle de Schwartz, Olmsted, ou même Morris⁵, sous d'apparentes ressemblances formelles sont en fait radicalement éloignées de ces considérations. Chez le premier la ville paysage est une pensée de la ville diffuse qui se sert de la nature comme instance de délimitation et de séparation dans un système polynucléaire de communautés politiques à tendance mystique (Manzianas, 2008). Pour le deuxième la nature

dans la ville est essentiellement abordée en tant qu'elle procure du confort urbain, et qu'elle permet de fuir la ville tout en y restant⁶. Les descriptions sensualistes du rapport étant largement absentes et recouvertes par des considérations moralisantes sur le rôle purificateur de la nature (Olmsted, 1870)⁷. Morris enfin, héritier des tendances du mouvement de design des années 1860 à 1910 « Arts and crafts » de Ruskin, mais bien sûr également pourvoyeur d'un socialisme « romantique », déploie un rapport à la nature inclus dans une recherche systématique du plaisir esthétique et de la contemplation. Le rapport artiste à la nature consiste pour « l'urbaniste » en la constitution de la ville en une série de tableaux dans lequel les usagers jouent le rôle de modèles et se délectent à leur tour de la nature en tant qu'œuvre. Chez Morris non plus, pas de discours sur la saturation des sens ou alors uniquement du regard à travers la contemplation de la nature constituée en tableau. En dépit de ses récriminations, l'urbanisme d'Unwin manifeste bien des effets de pittoresque qui sont dévolus à la satisfaction du regard et construisent la figure d'un usager proche du spectateur de musée⁸. Les projets du Grand Paris et de la ville durable en général manifestent donc bien un écart par rapport aux textes canoniques et fondateurs de la discipline urbaine. L'urbanisme doit ainsi se préoccuper de plus en plus de la notion d'ambiance et ce dès le stade du projet ; la programmation se doit de réfléchir aux moyens d'anticiper et de construire des espaces qui tiennent compte de la « phénoménalité » impliquée par les éléments naturels, soit d'un espace à six dimensions.

- 9 Cependant cette immersion dans la nature n'obéit pas qu'à ce désir de contact sensible avec elle, elle-même succédant à l'instauration d'une hyper densité. Outre que cette saturation verte correspond également à une conception spatialiste de la durabilité, pour laquelle une « ville verte » est une ville couverte de végétal, l'immersion voulue par les architectes obéit à une volonté d'enfouissement dans la coquille protectrice des éléments naturels constitués en écran. Entre la végétalisation des toits (LIN, 2009 ; Rogers et al. 2009, Grumbach, 2009 ; Nuvel et al., 2009) et la mise en réseau des cours et des espaces vides arborées de la capitale (Grumbach, 2009 ; Nouvel et al., 2009), le végétal est partout ; au dessus de nos têtes et à nos pieds. Il est difficile de ne pas voir dans cette dynamique d'enfouissement un effet morphologique de la société du risque. Les aménageurs réemploient les images séculaires du jardin d'Eden et de l'Arcadie, maintes fois mobilisées par les utopies les plus diverses, des socialistes aux anti-urbanistes américains, en passant par nombre d'utopies architecturales, afin de contrer les contre-utopies de la société du risque qu'avait décrites Beck : « En ce sens on peut dire que les risques sont en négatif les images concrétisées des utopies perdues dans lesquelles est conservée et revitalisé ce qu'il y a d'humains dans le processus de modernisation du moins ce qu'il en reste » (Beck, 2001, p. 51.). En réactualisant les images des utopies perdues face aux risques émergents de la ville post-industrielle, les aménageurs ré inversent la dynamique décrite par Beck. Les nouvelles Arcadies, dans lesquelles le végétal est partout, sont le négatif de ce monde désormais rempli par l'incertitude. L'aspect immobile, rassurant et enveloppant du végétal face à un monde en perpétuel changement permettant le sentiment de sécurité. Les Arcadies sont poétiques, certes, mais elles sont également sécuritaires.

Du pharmakon à l'hyper nature

- 10 L'utilisation classique des éléments naturels en urbanisme, c'est-à-dire telle qu'elle été pratiquée jusqu'ici par les professionnels et théorisée par la pensée urbaine, répond pour une autre part à la création d'un pharmakon (Berque, 2010), ou « remède » aux maux engendrés par la concentration urbaine. A la ville industrielle polluée et dense de la révolution industrielle ont répondu la déconcentration, l'embellissement végétal et l'utilisation des flux aquatique et aérien à des fins d'évacuation et d'aération. L'histoire de la pensée urbaine a déjà largement caractérisé et décrit le paradigme « hydraulique » selon lequel la ville industrielle a été réformée et dans lequel la figure du réseau est le moyen par excellence de cette circulation généralisée (Aghulon, 1983 ; Picon, 2002 ; Barles, 2007). Il faut cependant revenir sur le statut particulier des éléments naturels au sein de ce paradigme afin de mesurer l'écart que manifestent aujourd'hui les projets du Grand Paris.
- 11 Insérée et constituée en tant qu'élément de technique urbaine, la nature se réduit à être exploitée dans sa dimension strictement physique. En premier lieu c'est l'eau, outil principalement

utilisé par la technique urbaine et notamment au XIXe, qui va changer de statut (Guillaume, 1983). En effet, l'eau a constitué l'élément principal des nouveaux appareillages techniques urbains et notamment des égouts. Or, dans tous ces dispositifs, l'eau est uniquement exploitée dans sa dimension véhiculaire, en tant qu'elle peut transporter les nuisances en dehors de la ville. Le système technique (Gille, 1978) du XIXe, dans ses applications à la ville, n'aura exploité que les qualités physiques et de surfaces de l'élément liquide. Or, aujourd'hui la ville durable emploie de façon toute différente l'élément liquide. Premièrement, car elle a substitué partiellement la stagnation à la circulation généralisée en mettant en place tout un réseau de bassins de rétention et de décantation destinés à favoriser une épuration naturelle de certains rejets urbains. La tendance est dès lors beaucoup plus au ralentissement qu'à l'accélération et à l'évacuation. Il en est de même pour la gestion des risques liés à l'eau puisque les aménagements ont consisté en la mise en place de zones humides et de rétention destinées à accueillir les crues plutôt qu'en la mise en place de barrage et de canaux destinés à orienter, canaliser et exclure les flux. (LIN, 2009 ; Studio 09, 2009). Au sein du circuit hydraulique instauré par la technique urbaine, le logement change également de statut. Il devient cette sorte d'entité partiellement indépendante des réseaux qui auparavant l'alimentaient. Le logement peut récupérer l'eau de pluie à des fins utilitaires et récupérer de l'énergie solaire ou thermique. L'habitat réformé se déconnecterait donc des flux historiques qui l'avaient alimenté jusque-là. Avec ces deux éléments importants du système urbain, logement et système d'épuration, on peut voir que nous sommes sur la voie d'une remise en cause du modèle historique. D'une façon générale, les réformes techniques des artefacts urbains, et les appels au changement de comportement devraient avoir pour conséquences la diminution des rejets dans le système et donc le ralentissement de son effectivité. Le résidu irréductible devant être rejeté dans le réseau ne devra plus retomber dans une logique de circulation, mais de circularité maximum. Cette logique de recyclage consistera à ne plus éloigner le plus possible le déchet, mais au contraire à le garder au plus près de soi.

- 12 Deuxièmement les éléments naturels, qu'ils soient hydrauliques ou végétaux sont favorisés en tant qu'ils participent à un certain nombre de processus chimiques et organiques (Karvonen, 2010). Les bassins de décantation que nous évoquions plus haut sont le lieu de processus naturels et chimiques de régénération et de purification de l'eau. La multiplication de ces espaces et des bactéries qui y officient manifeste bien le désir de favoriser des relations, des échanges entre les éléments plutôt que les caractéristiques « physiques » de la matière. La dimension physique n'a rien de réducteur, simplement la technique urbaine du XIX et XXe siècle n'aura exploité que la seule poussée d'Archimède alors que la ville durable et notamment celle qui se présente dans le Grand Paris exploite les qualités organiques et chimiques de la matière⁹. Dans un autre registre, la multiplication des espaces arborés obéit au désir de favoriser le recyclage du CO₂ dans l'air plutôt que de constituer simplement des espaces de récréation et de détente (Groupe Descartes, 2009 ; LIN, 2009). Même si les plaines sont multifonctionnelles (LIN, 2009), il n'en reste pas moins qu'elles sont prioritairement utilisées dans le but de neutraliser les nuisances générées par la ville. L'augmentation des surfaces végétales destinée à réduire les îlots de chaleur urbaine est un autre exemple de ces processus accentués par la technique urbaine. (Groupe Descartes, 2009 ; LIN, 2009 ; Nouvel et al., 2009) Cette dernière a donc considérablement évolué et avec elle le statut de cette nature en ville. Les processus sont intensifiés, accentués, la nature est comme redoublée, intensifiée elle aussi, elle devient là encore « hyper nature ». Les éléments naturels ne sont plus multipliés dans leur simple « être là », dans leur matérialité, mais bien en tant qu'ils participent à des processus biologiques ou chimiques au sein de la ville, ce qui constitue en cela un renouveau par rapport aux anciens usages techniques des éléments naturels. Bien évidemment, l'évolution de ces techniques est fortement liée à l'influence des savoirs et des pratiques de l'écologie urbaine qui pour le concours du Grand Paris se devait d'être étroitement associée à la production des documents de rendus en la personne des centres de recherches spécialisés en la matière. Ainsi la présence des bilans énergétiques des bâtiments, de l'évaluation des métabolismes urbains ou de réflexions sur les systèmes de traitement optimaux des eaux, marque l'appropriation des outils de l'écologie urbaine par les tenants du champ de l'aménagement.

- 13 Notons à cet égard que cette nouvelle technique urbaine n'est pas fondée sur une vision « classique » et probablement erronée du progrès technologique qui consiste à surajouter un dispositif technique à un autre afin d'améliorer ses performances (Simondon, 2001). Elle ressemblerait plutôt par certains côtés à la nouvelle Atlantide décrite par Bacon dans son utilisation particulière des éléments naturels. En témoigne cette utilisation des flux d'air par de hautes tours placées judicieusement en fonction de la géographie et destinées à produire des processus de réfrigération, de conservation ou d'insolation (Bacon, 1578/1983, p. 73.). De même les actions entreprises sur l'air destinées à prévenir certaines maladies et même à provoquer la guérison (Ibid. p. 75.). Ce sont ces types d'interventions que l'on retrouve dans les procédés de la ville durable et de l'écologie urbaine à travers cette mise en œuvre des énergies générées dans la nature et notamment par l'air et ses mouvements. Ce n'est pas l'idée d'un processus de transformation que l'homme et sa technique feraient subir à la nature, l'adjonction d'un pur dispositif technique qui transformerait une matière en énergie ou en une autre matière, mais l'idée d'un partenariat entre architecture et processus naturel. Les logements ne sont pas dotés de purificateur d'air, mais de pelouses sur leur toit. À travers certains aspects de la science baconienne, on trouve cette conception renouvelée de l'artéfact technique qui n'est plus un dispositif rajouté au monde et utilisant une énergie radicalement différente afin de créer un processus, comme l'électricité produit de la chaleur ou du froid.
- 14 L'écart entre la mobilisation d'un « remède » aux maux urbains et l'intensification naturelle se fait enfin sentir dans l'organisation morphologique des espaces de nature. Là où l'embellissement, l'Haussmannisation ou les villes nouvelles favorisaient la mise en place d'isolats de nature préservée, la ville durable sous l'influence des écologues, s'emploie à la mise en réseaux écologiques. S'emparant des impératifs de gestion des écosystèmes et des espèces, les aménageurs ont soutenu la nécessité de connaissance des zones centrales et tampons propre à chaque espèce et leur mise en lien via des corridors biologiques. Le but était de contrer l'effet de fragmentation des habitats et parfois même de construire des projets de territoire entièrement orientés autour de la conservation d'une espèce emblématique, parapluie ou « clé de voute » (Nouvel et al., 2008, p. 110). On voit comment là aussi il s'agit de structurer et d'intensifier un milieu support d'écosystème, parfois au détriment de l'urbain lui-même. Il s'agit de recomposer ces espaces à l'aide de contiguïtés ou de connectivités, de les lier en tant qu'ils permettront la stabilité ou les dispersions parfois nécessaires au brassage génétique et à la santé de l'espèce (Hasting, 1992). Ces structures écologiques s'opposent en tous points à la création d'isolats de nature « préservée » et restreinte. Nous sommes ici dans le cadre de la création et de l'intensification d'un milieu, plutôt que d'un morcellement, soit probablement face à l'expression de ce que nous qualifions d'hyper nature.
- 15 La gestion technique de la ville implique donc de fait des savoirs de plus en plus larges et détaillés, ce qui devrait entraîner une modification du statut et des attributions de l'urbaniste, mais beaucoup plus sûrement une mutation du projet urbain lui-même, désormais axé autour de la gestion des flux et des matériaux disponibles dans l'écosystème urbain territorial, autant que sur la composition des pleins et des vides. Cependant il est nécessaire de préciser que cette fonctionnalisation des éléments naturels s'accompagne d'une confiance techniciste qui néglige souvent la réalité ; « l'hyper nature » s'accompagne d'une « hyper confiance » si l'on voulait poursuivre ce jeu des préfixes. L'exposé de l'effectivité des dispositifs techniques utilisant les éléments naturels est toujours très optimiste et sans entrave. Les ressources naturelles sont constantes dans leurs rendements et la nature ne fait jamais défaut. Effet de la dynamique utopique propre au discours d'urbanisme (Choay, 1966) ou vertige technicien (Habermas, 1973), l'intensification des processus naturels s'appuie sur un optimisme que l'application concrète des projets devrait rapidement tamiser.

Ville paysage, système vert et Infrastructure verte

- 16 Dernière caractéristique de cette hyper nature, sa vocation structurante à l'échelle du territoire. En effet le Grand Paris a été le lieu d'accomplissement d'une certaine conception des éléments naturels et de leurs rôles dans les morphologies de la ville territoire. Au carrefour de plusieurs courants de pensée, la mise en place de « systèmes verts » (Secchi, 2001 ; Donadieu, 2003)

est probablement un des effets les plus marquants des caractères de cette hyper nature. Les aménageurs se sont appuyés sur la géographie, la topographie et le paysage afin de mettre en place des projets urbains de grande échelle et destinés à repenser la métropole parisienne dans sa dimension fonctionnelle et écologique, accomplissant ainsi « l'urbanisme des tracés » théorisé notamment par David Mangin (Panerai et Mangin, 1999 ; Mangin, 2004). Au-delà d'une unité de surface, les structurations proposées dans le Grand Paris sont sensiblement différentes les unes des autres et rassemblent sur ce seul concours des schémas d'organisations morphologiques métropolitains divers.

- 17 Ainsi chez Antoine Grumbach on serait plus du côté d'une ville paysage, dont l'unité paysagère, morphologique et fonctionnelle serait assurée par la Seine et sa vallée : « Paris, Rouen, Le Havre, une seule ville dont la Seine est la grande rue » (Grumbach, 2009, p. 101.). La cohérence est donnée par la conception d'une ville parc globale, plusieurs fois le projet est qualifié de « parc nature habité », « parc ville nature rivière ». Le projet de ville territoire de l'équipe Grumbach s'appuie sur trois noyaux verts intenses que sont les parcs naturels régionaux déjà institués ainsi que sur l'ossature « hydraulique » de la vallée. (Grumbach, 2009, p. 101.) C'est cette unité paysagère et naturelle globale, s'appuyant sur des unités elles-mêmes naturelles, qui va donner sa cohérence interne à l'ensemble du projet urbain. Sur cette trame, sur ce socle, se greffe « une urbanisation en chapelet » (Ibid.), mais également « des éléments de la modernité » (Ibid.) que sont les réseaux énergétiques et de transports. Ainsi le parc nature habité présente « une alternance, une succession de polarités à vocation paysagère et économique, des noyaux urbains d'habitat à qualités de vie confortées près de grands parcs sanctuarisés. » (Grumbach, 2009, p. 94.) .
- 18 Avec les projets du Groupe Descartes ou de l'équipe dirigée par Christian De Portzamparc la structuration verte se rapproche du système du vert qu'avait décrit Bernardo Secchi (Secchi, 2001) et dans lequel la ville prend appui sur un tissage de liaisons entre les différents éléments du système. La dimension fractale de l'espace métropolitain est atténuée de par la mise en réseau des éléments verts via des trames bleues et vertes ou des corridors biologiques. Ces nodalités sont des parcs, des collines ou des forêts ré instituées en tant que réservoirs biologiques et récréatifs. La mise en place d'un « archipel » métropolitain chez Christian De Portzamparc (Atelier De Portzamparc, 2008, p. 56.), destiné à rassembler et lier différentes intensités urbaines au sein d'une structure globale en favorisant des situations de franges et de bords avec les éléments naturels relève de ce modèle. « Outre que cette topologie multiplie les situations de bords, fractalisant les contacts avec la nature elle assure au sein de la ville, dans la perspective de l'après-Kyoto, un équilibre avec la biomasse. » (Ibid.) Combinée à la figure du rhizome, l'archipel est bien une structure qui relie et équilibre les espaces autant qu'il met en place les conditions de productions de l'urbain futur.
- 19 De la même manière, le Groupe Descartes s'appuie sur la mise en relation et la connexion des espaces naturels et agricoles afin de composer le grand territoire et le périurbain (Groupe Descartes, 2009). L'organisation et la refonte de ce périurbain doivent prendre appui sur l'armature agricole préexistante¹⁰, accentuer et intensifier cette structure afin de créer les conditions futures de production de la ville¹¹. Dans le but d'encadrer et d'organiser la métropole, un système d'agroparcs est mis en place aux marges du territoire. Non seulement ces parcs délimitent et encadrent le territoire du Grand Paris d'un point de vue global, mais les agroparcs eux-mêmes, donnent de la cohérence aux espaces qu'ils mettent en relation, et notamment aux espaces de la ville diffuse, « Entre ces forêts les territoires morcelés et déstructurés, composés d'espaces ruraux, agricoles et urbains, sont réunis dans des agroparcs » (Groupe Descartes, p. 225). C'est de par la cohérence des activités et des dessins de l'espace agricole que le périurbain est réformé. Dans le schéma du passage de la ville radiocentrique à la ville polycentrique et linéaire on voit bien à quel point le tissu agricole détermine et encadre les aménagements futurs (Groupe Descartes, p. 177.). Quand « les chemins prolongent les rues », c'est qu'en deçà de ces cheminements existe une structure latente qui oriente et détermine urbain et agricole. Cette structure latente c'est celle imprimée par la topographie et la géographie du territoire que l'espace agricole avait su révéler.

- 20 Enfin les propositions de l'équipe Rogers et par certains aspects de l'équipe LIN, pourraient s'apparenter à la production d'une infrastructure verte (*Green Infrastructure*) telle que développée par les pays de tradition anglo-saxonne et plus généralement des pays qui ont opté pour la mise en place d'une ceinture verte (*Green belt*) dans la structuration de l'espace métropolitain. La politique de la ceinture verte est basée sur une conception moderniste de l'aménagement qui consacre la séparation radicale entre campagne et ville : « In all these cases of modernist planning, the green belt was introduced through ambitious regional plans, which were created by a small number of experts seeking to rationally organise the urban field into neatly segregated town versus country land uses. » (Amati et Taylor, 2010, p. 144). La politique de la *ceinture verte* aura été la pierre angulaire de la politique d'aménagement au Royaume-Uni ces cinquante dernières années, non seulement à Londres, mais également dans quatorze autres villes du Royaume-Uni. Sa création remonte au 17^e siècle et à la volonté d'imposer une forme cohérente et limitée aux villes coloniales. Également présente à Berlin et à Vienne, le succès de ce type d'aménagement dans les pays anglo-saxons vient probablement de son association avec le mouvement des cités jardins qui parachève l'idée d'une urbanité soucieuse de préserver sa campagne et d'organiser ses villes (Amati, 2008). Si la ceinture verte avait pour but de contraindre la croissance urbaine, d'instaurer une délimitation claire entre ville et nature et ainsi de protéger les espaces naturels, il reste que ce type d'aménagement a souvent été employé dans d'autres buts, notamment militaire comme en Corée (Kim et Kim, 2008). Mise en place à Londres en 1955 et sujette à de nombreux réajustements, la ceinture verte a pour un temps assuré son rôle, mais est depuis le rapport de 1993 (Elson et al., 1993) soumise à de nombreuses critiques sous la pression de la croissance urbaine, du besoin en logements et des nouvelles exigences en lien avec le développement durable. On lui demande alors d'être moins rigide en autorisant la création d'espaces naturels de récréation, de paysages accessibles et multifonctionnels (désir réaffirmé par la commission pour la pollution environnementale de 2007), de s'adapter aux conditions spécifiques de chaque territoire et de tenir compte des problématiques de gouvernance. Enfin les reproches traditionnels et bien connus adressés à la *ceinture verte*, sont de favoriser la hausse des prix du foncier et la diminution de logements aux loyers abordables. Toutes ces réformes, alliées au désir de retrouver une définition positive du paysage et non plus restrictive et utilitaire, mais également soutenue par un appel au dépassement des conceptions modernistes, ont mené à la mise en place d'infrastructures vertes : « The concept of green infrastructure, for example, focuses on the many services provided by green spaces, placing it at the same level as an urban area's other infrastructure (transportation, sewage, water.) » (Konijnendijk, 2010).
- 21 L'infrastructure verte se déploie à partir de la ceinture et s'appuie principalement sur elle : « Allowing the green belt to infiltrate the city could provide corridors for ecological restoration and recreation that would also mitigate the heat island effect and the impacts of climate change. » (Amati et Taylor, 2010, p. 152). L'infrastructure verte est donc bien pensée comme une expansion, une excroissance de cette ceinture qui garde son rôle prépondérant et ordonnateur. Le cercle constricteur est le point d'orgue, le maillon fort de cette structure au niveau fonctionnel et morphologique. L'infrastructure verte qui émane d'une extension et d'une diversification des fonctions traditionnellement attribuées à la ceinture verte est bien une aide, un complément à cette ceinture, et non un modèle urbain destiné à s'y substituer chez l'équipe LIN, l'infrastructure s'appuie sur un réseau dense et resserré d'espaces verts qui joue partiellement le rôle de ceinture¹². Chez l'équipe dirigée par Richard Rogers, le cercle contraignant est constitué de forêts et d'espaces agricoles qui se prolongent dans des parcs linéaires implantés sur l'empreinte des voies ferrées. Ces corridors relieraient ville et campagne en même temps qu'ils clarifieraient l'urbanisation diffuse du périurbain (Rogers et al., 2009, p. 182).
- 22 Les modes de structuration de l'espace urbain sont comme nous l'avons vu tous différents et émanent de perception et d'appréhension particulières des éléments naturels et de leur statut dans la ville territoire. Toutes ces approches se retrouvent cependant dans le rôle pivot et ordonnateur qu'elles font jouer à la géographie, la topographie ou les éléments naturels dans leur ensemble, consacrant ainsi la notion d'« hyper nature ». Ces systèmes verts retrouvent

la volonté d'organiser les masses urbaines à partir des intensités naturelles déjà présente chez les théoriciens du système de parcs ou les tenants du New Urbanism (Calthorpe, 1994). Le Grand Paris adapte ce projet de structuration paysagère déjà ancien et pratiqué aux États-Unis aux conditions spécifiques de la ville diffuse européenne. Cependant, cette volonté commune d'implanter l'urbain à partir d'une structure paysagère ou naturelle ne suffit pas à fonder l'identité exacte des approches et les modes de structuration que nous avons évoqués sont sensiblement différents des « systèmes » proposés par Haussmann, Forestier ou Olmsted. Pour le premier qui a parfois été qualifié d'inventeur du système vert (*greenery system*) (Choay, 1981), le système respiratoire vert est surajouté au système viaire. Il est secondaire par rapport à lui et vient affirmer une structure déterminée par un autre élément du tissu urbain. Les jardins intérieurs et les squares, éléments intermédiaires du système ne sont implantés qu'après le viaire et le bâti dans les espaces résiduels : « C'est à ses inspirations (Haussmann évoque la prescience de Napoléon III) qu'il faut attribuer la transformation en parcs jardins et squares intérieurs, des terrains ménagés à cet effet par ses ordres, dans le lotissement de ceux que laissait disponible le percement des voies nouvelles ». (Baron Haussmann, 1899/2000, p. 896)

23 Ainsi ces éléments capitaux du système vert parisien ne sont absolument pas premiers dans la constitution morphologique de la ville,¹³ mais bien surajoutés en deuxième lieu comme moyen hygiénique de gestion de la ville. Chez Forestier la différence tient aux buts assignés au système ainsi qu'à sa morphologie. L'instauration du système de parc obéit à des objectifs de fuite de la ville et s'ancre dans un rejet partiel du phénomène urbain¹⁴ ce qui n'est pas le cas des structures présentées précédemment, destinées au contraire à instaurer un dialogue entre nature et ville. C'est ce même rejet qui motivera les projets d'Olmsted¹⁵, même si ce dernier reconnaît à l'occasion les mérites de la vie urbaine (Olmsted, 1870). Les systèmes de parcs chez ces deux aménageurs sont destinés à éviter la ville et à pouvoir la traverser sans la voir grâce aux systèmes des voies à paysages aménagés (*parkways*) ainsi qu'en proposant plutôt des points de vue cinétiques et paysagers sur la nature éloignée. Chez Forestier ce système de parc à dimension paysagère se double de considérations sur le calme et la tranquillité qui doivent régner en ville et qui tendent à rapprocher ces villes de cités balnéaires dédiées aux loisirs et aux repos plutôt qu'à une métropole active¹⁶. Les rapports morphologiques avec les zones d'activités et de production n'étant d'ailleurs jamais abordés ni chez Olmsted ni chez Forestier. Enfin, les systèmes de parcs développés au début du 20e siècle sont régis et organisés par un impératif d'équilibre au sein de l'espace urbain, les espaces verts devant compenser et aérer le territoire de façon homogène (Novarina, 2003). Non pas comme nous l'avons vu plus haut, afin d'équilibrer la densité d'un point précis de l'espace, mais afin de construire un territoire sur lequel les espaces verts soient également répartis, sans considération des questions de densité. Dans les propositions du Grand Paris les sentiers, jardins, parcs, agroparcs ou forêts sont intensifiés dans leur présence au risque d'accentuer les déséquilibres au sein de l'espace. Mais l'idée de déséquilibre ne désengage pas celle de structure et la volonté affichée de travailler sur le « déjà là » implique l'idée d'intensités et d'apaisement successifs. La volonté de ne pas faire table rase de la ville fragmentée, mais au contraire de s'en servir comme base à la projection future empêche la mise en place d'un système vert isotrope. Ainsi les structures proposées par ce grand texte paradigmatique que pourrait constituer l'ensemble des propositions du Grand Paris, marquent une certaine différence avec les théories classiques de l'aménagement malgré des points communs au niveau strictement morphologique, mais aussi idéologique. En effet pour les systèmes de parcs du début du XXe siècle comme pour ces systèmes verts on peut s'interroger sur la place des déterminants plus « classiques » de l'aménagement comme les variables économiques, sociales ou politiques. Ces variables tout aussi prégnantes dans l'organisation du territoire finissent pas être complètement éludées par cette hyper nature et la cohérence paysagère ou géographique semblent justifier tous les projets au détriment des autres caractéristiques du territoire. Comme pour l'utilisation technique des éléments naturels, l'accomplissement concret du projet devra reprendre en compte ces réalités dans la construction des nouvelles morphologies.

24 Si la mise en parallèle avec les théories passées a certaines limites, notamment le fait que des contextes de production différents entraînent des solutions forcément différentes, il reste

que l'étude diachronique de ces contextes et de ses prises de position peut enrichir l'étude de la pensée en urbanisme. Le concours d'idées du Grand Paris, décliné en deux volets et concernant d'abord la métropole post-Kyoto en général, puis le cas de la métropole parisienne en particulier a été le lieu de l'actualisation de nombreuses représentations concernant la ville durable. Ces propositions ont repris en les précisant, nombre de dispositifs déjà mis en place de façon éparse en Europe, de même qu'elles ont créé de nouveaux concepts et formalisations qui alimenteront certainement les pratiques de l'ensemble du champ de l'aménagement pour les années à venir. L'émergence de cette « hyper nature » dans le panel des outils à disposition des aménageurs est un moment décisif dans l'accomplissement du paradigme de la ville durable. La place de la nature dans l'urbanisme en tant que pratique a donc considérablement évolué. Pendant longtemps assimilée au végétal, elle a assuré de façon concomitante des fonctions décoratives et récréatives ; élargie aux fluides, on l'a cantonné à des fonctions hygiéniques. Si ces dimensions ne sont pas absentes aujourd'hui de l'urbanisme vert (Beatley, 2000, 2011, 2012), la place des éléments naturels a évolué dans le sens d'une accentuation de leur présence et de leur efficacité au sein de l'espace urbain. Cette place prépondérante des éléments naturels dans la composition urbaine marque probablement l'appropriation et la systématisation des méthodes des paysagistes et des écologues du paysage par le champ architectural et urbanistique. Le récent concours d'idées pour le Grand Moscou, ainsi que les projets de territoires des grandes métropoles européennes (Meijer et Dubbeling, 2010) confirment cette systématisation et la constitution de cette hyper nature. Face à cette évolution, nous devons nous garder des réflexes axiologiques qui verraient dans cette hyper technicisation des éléments naturels, une « dégradation » ou une « aliénation » de la nature, mais plutôt nous interroger sur les possibilités et les limites de ces techniques ainsi que sur les conséquences à long terme de ces aménagements.

Bibliographie

- Aghulon M., 1983, Histoire de la France Urbaine, La ville industrielle, Paris, Seuil.
- Nouvel, J., M. Cantal-Dupart et J.M. Duthilleul, 2008, Consultation internationale de recherche et développement sur le grand pari de l'agglomération parisienne. Un diagnostic prospectif de l'agglomération capitale, métropole du XXI^e siècle de l'après Kyoto, en ligne, [En ligne] URL : <http://www.ateliergrandparis.fr/aigp/conseil/ndcd/NDCDlc01.pdf>
- Nouvel, J., M. Cantal-Dupart et J.M. Duthilleul, 2009, Diagnostic prospectif de l'agglomération parisienne. Naissance et renaissance de mille et un bonheur parisien, en ligne, URL : <http://http5.elysee.yacast.net/elysee/pfue/contributions/Grand%20Paris/documents2/AJN-AREP-MCD-Livret%20chantier%202002.pdf>
- Allmendinger, P., 2002, Planning theory, UK, Palgrave- MacMillan.
- Amati M et L. Taylor, 2010, From green belts to green infrastructure, Planning, practice and research, 25, n° 2, pp. 143-155.
- Amati, M. (eds), 2008, Urban green belts in the twenty-first century, Aldershot, Ashgate.
- Arnould, P, Y-F Le Lay, C. Dodane et I. Méliani, 2011, « La nature en ville : l'improbable biodiversité », Géographie, économie, société, vol. 13, pp. 45-68.
- Atelier Christian de Portzamparc, 2008, La métropole du XXI^e siècle de l'après Kyoto, en ligne, URL : <http://www.ateliergrandparis.fr/aigp/conseil/portzamparc/PORTZAMPARClc01.pdf>
- Bacon, R., 1983, La nouvelle Atlantide, Payot, Paris.
- Bannister, D., S. Watson, and C. Wood, 1997, Sustainable cities : transport , energy, and urban form, Environment and planning b planning and design, 24, pp. 125-143.
- Barles, S., 1999, La ville délétère. Ingénieurs et médecins au XVIII-XIX, Seyssel, Champs Vallon.
- Baron Haussmann., 2000, Mémoires, Paris, Seuil.
- Blassingame, L., 1998, Sustainable cities : oxymoron, utopia or inevitability ? Social science journal, 35, pp. 1-13.
- Beatley. T., 2000, Green Urbanism : Learning from European Cities, Washington DC, Island Press.
- Beatley. T., 2011, Biophilic Cities. Integrating Nature into Urban Design and Planning,

Washington DC, Island press.

Beatley, T., (Ed.) 2012, *Green cities of Europe Global Lessons on Green Urbanism*, Washington, Island Press.

Beck, U., 2001, *La société du risque*, Paris, Flammarion.

Berke, P. et M. Conroy, 2000, Are we planning for sustainable development ? An evaluation of 30 comprehensive plans, *Journal of the American planning association*, 66, pp. 21-33.

Berque, A., 2010, *Le sauvage construit*, *Ethnologie française*, vol. 40, pp. 589-596.

Calthorpe, P., 1994, *The next american metropolis, Ecology, community and the American dream*, Princeton, Princeton architectural Press.

Chalas, Y., 2010, L'invention de la ville-nature contemporaine, in *La ville, objet et phénomène de représentation, en hommage à André Corboz*, L. K Morrisset (dir.), Canada, Presses de l'Université du Québec.

Choay, F., 1966, *L'urbanisme, utopies et réalités*, Paris, Seuil.

Choay, F., 1980, *La règle et le modèle. Sur la théorie de l'architecture et de l'urbanisme*, Paris, Seuil.

Choay, F., 1981, Haussmann et le système espaces verts parisiens, *Urbanisme*, pp. 83-99.

Donadieu, P., 2003, La construction actuelle des villes campagnes, de l'utopie aux réalités, *Société française d'histoire urbaine*, n° 8, pp. 157-170.

Elson, M., S.Walker et R. Mac Donald, (eds), 1993, *The effectiveness of greenbelts*, Department of Environment, Planning Research Programme, London, HMSO.

Emelianoff, C., 2007, Les villes européennes face au changement climatique , *Annales de la recherche urbaine*, n° 103, pp. 159-169.

Faludi, A., 1973, *Planning theory*, Oxford, Pergamon.

Faludi, A., 1996, Framing with image, *Environment and Planning B*, 23, pp. 93-108.

Forrestier, J.C.N., 1997, *Grandes villes et systèmes de parcs*, Paris, Norma Editions.

Gille, B., (dir), 1978, *Histoire des techniques : techniques et civilisation, techniques et sciences*, Paris, Gallimard.

Guillerme, A., 1983, *Les temps de l'eau. La cité, l'eau et les techniques*, Seyssel, Champs Vallon.

Groupe Descartes., 2009, *Consultation internationale de recherche et de développement sur le grand paris de l'agglomération parisienne*, [En ligne] URL : <http://www.legrandparis.net>.

Grumbach A., 2009, *Seine Métropole. Paris, Rouen, Le Havre*, [En ligne] URL : <http://www.ateliergrandparis.fr/aigp/conseil/grumbach/GRUMACHlc02.pdf>

Habermas, J., 1973, *La technique et la science comme idéologie*, Paris, Gallimard.

Hasting, A., 1992, Age dependant dispersal is not a simple process : density, dependence, stability and chaos, *Theory, Populations, Biology*, 41, pp. 388-400

Haughton, G. et C. Hunter, 2003, *Sustainable cities*, London, Routledge.

Hoch, C., 2006, Emotions and planning, *Planning theory and practice*, 7(4), pp. 367-382.

Karvonen, A., 2011, *Politics of Urban Runoff : Nature, Technology, and the Sustainable City*, London, The MIT Press.

Kenworthy, J. R., 2006, The eco-city : ten key transport and planning dimensions for sustainable city development, *Environment and Urbanization*, 18, p. 67-77.

Kim J. Et T.K. Kim, 2008, Issues with green belt reform in the Seoul metropolitan area, in M Amati (eds), *Urban green belts in the twenty-first century*, Aldershot, Ashgate.

Kalaora, B., 2001, A la conquête de la pleine nature, *Ethnologie Française*, n° 31, pp. 591-597.

Konijnendijk, C.C., 2010, The role of forestry in the development and reform of green belts, *Planning, practice & research*, 25, n° 2, pp. 241-254.

Larrère, R. et C. Larrère, 1997, *Du bon usage de la nature, pour une philosophie de la nature*, Paris, Flammarion.

Lehmann, S., 2008, Sustainability on the urban scale : green urbanism-new models for urban growth and neighbourhoods, in *Urban energy transition-from fossil fuels to renewable power*, Oxford, Elsevier books, Ch. 18, pp 409-430.

Levi-Strauss, C., 1998, *Anthropologie structurale*, Paris, Presse Pocket.

- LIN, 2008, La métropole du XXIème siècle de l'après Kyoto, en ligne, [En ligne] URL : <http://www.ateliergrandparis.fr/aigp/conseil/lin/LINlc01.pdf>
- LIN, 2009, Consultation internationale de recherche et de développement sur le grand pari de l'agglomération parisienne. La métropole du XXIème siècle de l'après Kyoto, [En ligne] URL : <http://www.ateliergrandparis.fr/aigp/conseil/lin/LINlc02.pdf>
- Maingueneau, D., 2009, Les termes clés de l'analyse du discours, Paris, Seuil.
- Manziaras, P., 2008, La ville Paysage. Rudolph Schwartz et la dissolution des villes, Genève, Métis Presse.
- Mangin, D., 2004, La ville franchisée. Formes et structures de la ville contemporaine, Paris, Editions de la Villette.
- Meijer, M. et M. Dubbeling (dir), 2010, Sustainable urban design. The next step, Wageningen, Uitgeverij Blaudruk.
- Moscovici, S., 1968, Essai sur l'histoire humaine de la nature, Paris, Flammarion.
- Novarina, G., 2003, Ville diffuse et système du vert, Revue de géographie alpine, 91, 4, pp. 9-17.
- Olmsted, F.L., 2010, Essential texts, USA, Norton.
- Panerai, P. et D Mangin, 1999, Projet urbain, Marseille, Parenthèses.
- Picon, A., 2002, Les Saint Simoniens, Paris, Belin.
- Rogers, Stirk, Harbour et al., 2009, Paris métropole, le dessin de l'agglomération parisienne du futur, en ligne, [En ligne] URL : http://www.richardrogers.co.uk/Asp/uploadedFiles/Image/5500_grandParis/RSHP_A_JS_5500_L_F_GB.pdf
- Rosaye, J.P., 2007, Notes pour un modèle heuristique du genre utopique anglais, in Bernant M. T & M. Hearn. (dir.), Morris et l'utopie, Artois presses université, Arras.
- Secchi, B., 2001, Première leçon d'urbanisme, Marseille, Parenthèses.
- Simondon, G., 2001, Du mode d'existence des objets techniques, Paris, Aubier Philosophie.
- Studio 09, 2009, Diagnostic prospectif de l'agglomération parisienne, en ligne, [En ligne] URL : <http://www.ateliergrandparis.fr/aigp/conseil/studio/STUDIOfsc02.pdf>
- Unwin, R., 1981, L'étude pratique des plans de villes. Introduction à l'art de dessiner les plans d'aménagement et d'extension, Paris, l'Equerre éditeur,
- Yfatchel, O., 1989, Towards a new typology of Urban planning theories, Environnement and planning B : Planning and Design, 19, pp. 23-39.

Notes

1 L'approche constructiviste n'annule pas la nécessité de partir de définitions liminaires, nous partons d'une conception de la nature en tant que « physis » et portons donc notre attention sur l'ensemble des éléments naturels ayant, selon la définition d'Aristote, en eux-mêmes leur propre principe de croissance. Ceci nous permet de prendre en compte des formes multiples de nature, qu'elle soit sauvage, domestiquée ou entretenue (Arnould, Le Lay, Dodane, Méliani, 2011) et ce afin d'établir au mieux cette représentation de la nature.

2 Cette distinction recoupe sensiblement la différence entre *natura naturata*, artéfact et *natura naturans*, processus. Pour une étude quant à ces deux conceptions de la nature et leur évolution dans l'histoire des sciences, voir (Larrère et Larrère, 1997).

3 Outre le fait que la possibilité d'une ville durable faisait partie de « l'encodage » du concours, rares sont aujourd'hui les documents aussi complets et détaillés quant à la création d'une métropole durable. Nous nous focalisons ici uniquement sur les documents des rendus 2008 et 2009, les projets ultérieurs effectifs du Grand Paris ayant pris une toute autre tournure.

4 Défini par l'analyse du discours comme lieu de processus de distanciation et d'objectivation. Voir (Maingueneau, 2009).

5 Morris n'est pas à proprement parlé un urbaniste, peut être un « pré-urbaniste », si nous souscrivons à la tradition continuiste en histoire des idées en urbanisme initiée par Françoise Choay. Cependant l'influence de Morris aura été considérable sur l'urbanisme de son siècle et ce à travers les travaux d'Unwin mais également, car il fut mobilisé en tant que référence dans de nombreux projets urbains en Angleterre comme sur le continent (Rosaye, 2007). Dans le concours du Grand Paris lui-même, la descente de la Seine par Antoine Grumbach est une référence implicite à celle du héros de *News from nowhere* sur la Tamise un siècle plus tôt.

6 « We want depth of wood enough about it not only for comfort in hot weather, but to completely shut out the city from our landscapes. » (Olmsted, 1870/2010, p. 23). Plus précisément Chez Olmsted la récréation permise par les parcs est de deux ordres : « exertive recreation » pour le sport et les jeux de concentration et « receptive » recreation dédiée à la contemplation et à l'exercice des arts. (Olmsted, 1870/2010, p. 223).

7 A cet égard on notera également le passage du moralisme au sensualisme dans l'usage des éléments naturels et en particulier végétal. Les buts recherchés étant toujours sensiblement les mêmes, élévation et saturation. Pour des précisions quant aux liens entre nature, moralité et sensualité, voir (Gey, 2009).

8 « Le principe essentiel dans l'expression de l'art de bâtir les villes est la mise en harmonie d'un dessin régulier et ordonné avec la liberté des formes de la nature. » (Unwin, 1923/1981), introduction p. XX. Mise en harmonie qui doit conduire à l'appréhension esthétique de la ville. Les principes de l'urbanisme d'Unwin ne se réduisent bien évidemment à cela, nous nous focalisons ici sur les rapports aux éléments naturels.

9 Ce qui en un sens serait un retour à la technique urbaine amorcée à partir du XIV^{ème} et ayant donné lieu à l'économie du foncier. (Guillerme, 1983)

10 « Il faut repenser la périurbanisation par l'agriculture », (Groupe Descartes, p. 223).

11 « La mise en réseau des espaces agricoles et naturels, déjà fortement imbriqués doit permettre de créer une nouvelle armature intercommunale. » (Groupe Descartes, p. 209).

12 Dans le projet de cette équipe il n'y a pas de ceinture mais un ensemble de nœuds et d'intensités vertes qui de par leur polarisation forte ont une action contraignante (LIN, 2008, p. 183.)

13 Françoise Choay le reconnaîtra elle-même dans son introduction aux *Mémoires*. (Hausmann, 1899/2000, p. 36).

14 « Le remède serait de fuir les grandes villes et de retourner à la campagne. Peut-être y viendra-t-on quelque jour, mais aujourd'hui l'organisation sociale exige ces groupements énormes ». (Forrestier, p. 51.)

15 « We want depth of wood enough about it not only for comfort in hot weather, but to completely shut out the city from our landscape ». Op.cit, p. 231.

16 Principes que l'on retrouvera également dans les modèles de l'urbanisme colonial.

Pour citer cet article

Référence électronique

Adrien Gey, « La construction d'une « Hyper Nature » dans les projets de la ville durable : le cas du Grand Paris », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 13 Numéro 2 | septembre 2013, mis en ligne le 06 octobre 2013, consulté le 03 septembre 2014. URL : <http://vertigo.revues.org/14120> ; DOI : 10.4000/vertigo.14120

À propos de l'auteur

Adrien Gey

Urbaniste, Laboratoire PACTE, Institut d'Urbanisme de Grenoble, 137, Avenue de la fruitière, 74140 Sciez, France, Courriel : adriengster@gmail.com

Droits d'auteur

© Tous droits réservés

Résumés

Le concours du Grand Paris qui a rassemblé une partie importante du champ de l'architecture et de l'urbanisme ainsi que des centres de recherche en sciences sociales et en sciences dures sur la question de la ville durable, a vu l'accomplissement d'un certain nombre de représentations nouvelles concernant le rapport ville nature. Parmi celles-ci la volonté d'intensifier la présence objectale et processuelle de la nature afin de réguler, d'aménager, mais également de structurer l'espace urbain. L'article se propose de décrire les modalités d'action de cette « hyper nature »

au travers de l'examen de certaines propositions du concours et de mesurer les écarts qu'elles constituent par rapport aux théories classiques de l'urbanisme.

The greater Paris competition gathered on the specific issue of the sustainable city, a great part of the architecture and town planning field, supported by research centres in social and hard science. This competition was the very place of a renewal in terms of representation concerning nature and the city. Among those new representations, the will to increase the presence of natural elements and processes in order to regulate and structure urban space has been very strong, hence constituting a kind of 'super nature'. The article is describing how this super nature operates and how it differs with classical urban theories.

Entrées d'index

Mots-clés : Hyper nature-technique-Grand Paris-structure-Métropole

Keywords : Supernature- Technic- Grand Paris- Structure- Metropolis

Lieux d'étude : Europe